PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 186 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • JUIN 2025

Actualité technique

PLATEFORMES EXPERIMENTALES

En haut à gauche : Champ de colza en Île-de-France © DRIAAF-SRAL

En haut à droite : Parc Caillebotte à Yerres © DRIAAF-SRAL

Comme chaque année, les deux principaux thèmes d'intérêt pour les agriculteurs, lors des plateformes d'essais de la chambre d'agriculture de région et ses partenaires (coopératives, instituts techniques) étaient les essais variétés blé et le désherbage.

Variétés blé

Comme le soulignent régulièrement les ingénieures régionales Arvalis, Delphine BOUTTET et Morgane VIDAL, le choix variétal doit s'orienter vers des variétés alliant une bonne productivité et un bon comportement vis-à-vis des deux principales maladies dans la région (septoriose et rouille jaune). Celui-ci se traduit par un faible écart entre parcelles traitées ou non et permettant donc une économie de fongicide. Cette année, c'est la rouille jaune qui était le facteur discriminant, avec des attaques notamment sur les variétés PRESTANCE – CELIBRITY – LG ABSALON - CHEVIGNON – PONDOR – OREGRAIN - COMPLICE – JUNIOR. La septoriose, très importante en 2024, a été limitée cette fois par le printemps sec.

Rouille jaune, maladie n°1 de l'année (photo DRIAAF-SRAL)

A ces critères s'ajoutent la nécessité d'une bonne qualité boulangère et des aspects comme un bon comportement à la fusariose et à la mycotoxine DON pour les

blés de maïs, ou la tolérance au chlortoluron pour des parcelles à problématique graminées.

Petit tour d'horizon de quelques variétés inscrites en 2024 et 2025 qui ont retenu l'attention sur les critères productivité + résistance septo/rouille jaune + qualité :
THERMIDOR (précoce) mais sensible verse.
CONQUISTADOR (précoce) mais sensible rouille brune.
KAKTUS (précoce).
OUTDOOR (1/2 précoce).
KINGKONG (1/2 précoce à ½ tardive) mais sensible verse.
RGT KOESIO (1/2 précoce à ½ tardive) mais sensible piétin-verse.
GENERIK (1/2 précoce à ½ tardive) mais sensible piétin-verse et rouille brune.
A voir les résultats de rendement de l'année pour confirmer.

Désherbage céréales

Entre les résistances des graminées qui se multiplient (largement répandues pour les sulfonylurées, en développement pour le prosulfocarbe, le flufenacet et maintenant le glyphosate), les contraintes réglementaires (retraits de substances, restrictions en sols draînés), le désherbage des céréales est de plus en plus difficile et coûteux. La disparition à venir du flufenacet, encore utilisable pour l'automne 2025 mais encore incertain pour 2026, va complexifier encore les stratégies.

Le ray-grass toujours problématique (photo DRIAAF-SRAL)

Les essais de cette année présentaient deux nouveautés attendues pour 2026 ou 2027, et qui s'intégreront dans des programmes avec les solutions existantes à base de prosulfocarbe et pendiméthaline notamment, sans révolutionner les résultats :
- un produit à base à base de cinméthylin, une substance active avec un nouveau mode d'action associée au picolinafen déjà connu,
- un produit associant de l'aclonifen et du diflufenicanil, soit un équivalent du MATENO sans flufenacet et qui aura les mêmes contraintes de restriction sols draînés et un dispositif végétal permanent de 20 m. A noter que dans certains essais, des pertes de pieds ont été relevées.

DESHER'AVENIR 2025

Les 21 et 22 mai 2025, une nouvelle édition de Désherb'Avenir, le rendez-vous bisannuel organisé par l'Institut Technique de la Betterave (ITB), s'est tenue à Bétheny (Marne). Depuis sa création en 2009, cette manifestation itinérante vise à promouvoir les stratégies alternatives au désherbage chimique, dans une dynamique globale de réduction des produits phytopharmaceutiques en agriculture.

Le public toujours au rendez-vous de Désherb'avenir (photo DRIAAF-SRAL)

Ce rendez-vous a rassemblé un large public venu de toute la filière agricole : agriculteurs, constructeurs, instituts techniques, représentants de l'administration, etc. Tous ont pu échanger autour des innovations et avancées concrètes en matière de désherbage. Les journées ont débuté par un accueil au village des partenaires, avec notamment un atelier de malherbologie pour apprendre à reconnaître les adventices. Le programme s'est poursuivi avec une parade des machines exposées, permettant d'avoir un aperçu global des équipements présents. Ensuite, les visiteurs ont circulé librement sur le site pour observer les dé-

monstrations en conditions réelles sur plusieurs cultures : betterave, tournesol, soja, orge de printemps et maïs.

Une trentaine de machines étaient regroupées par pôles thématiques :
- pulvérisation de précision : techniques de traitement ciblé et localisé pour limiter les intrants,
- désherbage mécanique : interventions avec des outils testés directement sur le terrain,
- polyvalence des machines : systèmes de guidage,
- robotique : robots agricoles autonomes, guidage par GPS, capteurs intelligents, etc.

Au-delà des démonstrations, Désherb'Avenir se distingue par la diversité des matériels présentés, offrant aux visiteurs l'occasion de comparer les performances, découvrir les dernières innovations et échanger directement avec les constructeurs et spécialistes du secteur. Un événement riche d'enseignements et d'innovations, qui confirme que la transition vers un désherbage plus durable est bien en marche. Rendez-vous est pris pour l'édition 2027 dans la Somme.

Présentation de quelques unes des solutions exposées.

Les bineuses BINNOVE, fabriquées en France, se distinguent par leurs éléments bineurs montés sur des parallélogrammes à bielles inversées, brevetés en France et en Europe, qui permettent aux socs de toujours rentrer et respecter la même profondeur de travail, même dans les sols les plus durs et pierreux, sans avoir recours à un quelconque dispositif de terrage forcé mécanique ou hydraulique.

La bineuse Chopstar-verso d'EINBOCK, peut être utilisée à grande vitesse (12 km/h) sur une large gamme de culture et d'écartements (betteraves, fèveroles, maïs, tournesols, céréales, légumes, etc.). Le système SMART-GRIP permet un réglage rapide et précis de la combinaison de disques de découpes et de lames. La bande non binée est très étroite. Le guidage est assuré par le système caméra ROW-GUARD.

Dans la catégorie robots, outre le FARMDROID (déjà présenté dans des lettres précédentes) qui prend en charge le semis puis le désherbage mécanique, le CYCLAIR était en action. Cette machine de désherbage mécanique autonome, de 3 m de large et 2 km/h de vitesse, intervient sur les cultures semées au semoir mono-graine dans l'inter-rang et l'intra-rang avec des outils de précision. Son système de navigation est basé sur la vision en temps réel et ne nécessite pas de tracé GPS préalable. Le prix annoncé est de 120 000 euros HT.

(Photos DRIAAF-SRAL)

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La plateforme agriculture biologique de Nanteau-sur-Essonne (77) a été marquée par deux évènements :
- l'anniversaire des 10 ans du pôle de compétitivité technique en agriculture biologique (PCTAB) de la chambre d'agriculture de région Ile-de-France. Levier d'innovation et de conseil, ce pôle a accompagné le développement de l'agriculture biologique (3 fois plus d'agriculteurs conseillés en 10 ans), avec le soutien de la Région et de l'Etat.

- le lancement officiel de la filière durable « farine de blé biologique d'Île-de-France ». Ce projet structurant, porté depuis un an, en lien étroit avec les meuniers, les organismes stockeurs, la marque « Produit en Île-de-France » et le service économie-filières de la chambre d'agriculture de région, représente une avancée majeure pour la souveraineté alimentaire régionale. Il crée de la valeur ajoutée sur le territoire, offre de nouveaux débouchés aux producteurs, tout en répondant à la loi EGALIM et aux attentes de qualité et de traçabilité des consommateurs.

Les ateliers techniques étaient consacrés à plusieurs thématiques :
- l'intérêt des couverts dans la rotation en matière de fertilité des sols, stockage du carbone, avec des avantages pour les graminées seules ou avec légumineuses. Un couvert doit être géré avec le même soin qu'une culture.
- la gestion difficile du rumex (racines profondes, graines nombreuses et longévité).
- la qualité des blés : teneur en protéines, quelle qualité selon l'usage, etc.

(Photos DRIAAF-SRAL)

CHANCRE COLORE DU PLATANE

Quelques modifications ont été apportées récemment sur la nouvelle version mise en ligne du guide de bonnes pratiques sur le chancre coloré du platane élaboré par Plante & Cité. Pour le télécharger :

https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/922

Actualité réglementaire

AUTORISATIONS – RETRAITS – DEROGATIONS

L'ANSES a procédé au retrait de 18 autorisations de mise sur le marché et de 10 permis de commerce parallèle de produits phytopharmaceutiques à base de la substance active **métribuzine**, en raison de l'entrée en vigueur du règlement d'exécution (UE) 2024/2806 du 31 octobre 2024 portant sur le non-renouvellement de l'approbation de cette substance active. La fin d'utilisation des stocks de produits est fixée au 24/11/2025.

Voir les produits concernés

Dans le cadre du projet BIOCOSMA, visant à proposer le développement d'une solution de biocontrôle contre la sésamie du maïs, un arrêté du 13 juin 2025 autorise l'introduction sur le territoire à titre expérimental du microhyménoptère parasitoïde ***Cotesia typhea***. La sésamie, *Sesamia nonagrioides*, est le 2ème ravageur aérien du maïs en France après la pyrale du maïs, s'attaquant aux maïs grain et semence surtout dans

le sud-ouest de la France où il peut causer d'importantes pertes de rendement. Cette espèce est originaire d'Afrique sub-saharienne, où ses chenilles sont parasitées naturellement par l'hyménoptère *Cotesia typhae,* spécialisé sur cette sésamie. Ce parasitoïde, non présent en Europe, constitue un agent de lutte biologique à fort potentiel, grâce à sa spécificité, à son succès reproducteur sur des populations européennes de sésamie et à son faible impact environnemental.

Le Lysat d'amibe ***Willaertia magna*** a été approuvé au niveau européen (JOUE du 17/06/2025) en tant que substance active à faible risque, jusqu'en 2040. Cela ouvre la porte à une autorisation, fin 2025 – début 2026, d'un produit de biocontrôle la contenant, avec une action fongicide sur des champignons comme les mildious, les rouilles, les oïdiums, etc.

Le tableau ci-dessous présente les dernières dérogations 120 jours accordées.

Culture(s) concernée(s)	Organisme nuisible / effet recherché	Nom du PPP	Substance active	Echéance
oignon, échalote	mildiou	**SANTHAL GOLD**	Metalaxyl-M	15/10/2025
basilic, persil, oignon, échalote	mildiou	**PYGMALION**	Phosphonates de potassium	11/10/2025
tomate	mouche	**DECIS PROTECH**	Deltaméthrine	04/10/2025
noisetier	punaise et balanin	**KARATE ZEON**	Lambda-cyhalothrine	01/10/2025
prunier noyer framboisier myrtillier et groseiller	mouches, chenilles	**SUCCESS 4**	Spinosad	01/10/2025
Chanvre	désherbage	**LAUDIS WG**	Tembotrione + Isoxadifen-éthyl	29/09/2025
fruits à pépins, pêcher-abricotier, prunier,amandier	Maladies fongiques	**CURATIO**	Polysulfure de calcium	29/09/2025
betterave industrielle	maladie fongique	**AIRONE SC**	cuivre	29/09/2025

FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE

Deux arrêtés préfectoraux relatifs à la flavescence dorée ont été signés le 24/06/2025.

Le premier reconduit les mesures de surveillance (prospection obligatoire) et de lutte (arrachage des pieds avec symptômes de jaunisse) dans la zone délimitée du foyer de Nanteuil-sur-Marne (77) détecté en 2022. En 2024 comme en 2023, aucun nouveau pied positif n'a été détecté suite aux prospections collectives obligatoires de la zone délimitée organisée par le Comité Champagne en présence du SRAL et de FREDON.

Pied suspect lors de la prospection (Photos DRIAAF-SRAL)

La flavescence dorée continue en revanche de se développer dans d'autres secteurs de Champagne (quelques dizaines de pieds touchés en 2021, près de 1 000 en 2023, plus de 10 000 en 2024), avec l'apparition de nouveaux foyers sur des secteurs non surveillés jusqu'ici, et l'extension rapide de foyers existants notamment en présence d'un variant ultra-contaminant de la maladie. C'est le cas notamment des secteurs de Dormans (51) et Trélou-sur-Marne (02) à une trentaine de km de la Seine-et-Marne. Les risques de dissémination sont importants, tant par le déplacement naturel de l'insecte vecteur, que par voie passive avec du matériel (nombreux prestataires ou viticulteurs ou exploitants sur de nombreuses communes). Face à cette menace, et à la demande des structures professionnelles (Comité Champagne, Syndicat Général des Vignerons), un nouvel arrêté **étend la prospection collective obligatoire** en zone indemne de l'aire d'appellation Champagne, soit les vignes de Citry, Saacy-sur-Marne et celles de Nanteuil-sur-Marne (hors zone délimitée). La même mesure est mise en place dans la région Grand-Est et en Hauts-de-France. Cela permettra la détection plus précoce des foyers.

Consulter les arrêtés

RALLYE ALTERNATIVES AUX HERBICIDES

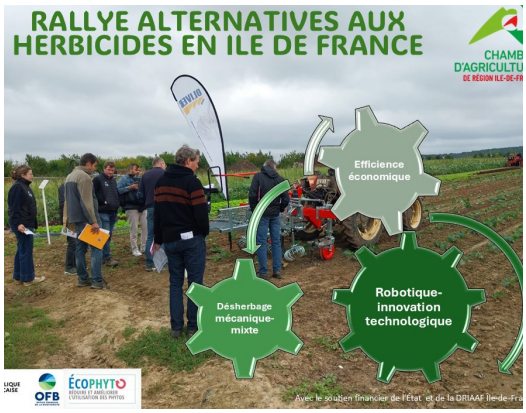

La chambre d'agriculture de région propose, à travers plusieurs demi-journées organisées sur différentes cultures en Île-de-France, un rallye désherbage qui permet de mettre en lumière les dernières avancées en matière de désherbage mécanique et de précision. Ce projet bénéficie du concours financier de la DRIAAF Île-de-France dans le cadre des projets territoriaux Ecophyto 2030.

L'intelligence artificielle au service du désherbage ciblé

Le premier événement a été organisé le 10 juin à la ferme expérimentale d'Arvalis à Boigneville (91) avec la démonstration du système ARA Ecorobotix, présenté dans une parcelle de maïs. Grâce à une caméra hyperspectrale et une caméra RVB, l'appareil est capable de différencier la culture des adventices à partir de critères comme la couleur, la structure ou encore la texture des feuilles. La caméra identifie et traite les adventices en temps réel, sans recours préalable à une cartographie par drone. Chaque caméra contrôle l'ouverture de buses, permettant un traitement ultra-localisé. Ce système, déjà performant, affiche un taux de détection de 97 % au stade 4 feuilles, bien que l'efficacité diminue lorsque les adventices se cachent sous le couvert végétal à un stade plus avancé.

En termes de modèle économique, la solution est d'abord pensée pour des cultures à forte valeur ajoutée comme la betterave, l'oignon ou les plantes aromatiques. Avec un abonnement annuel de 9 000 €, le système nécessite environ 250 hectares pour être rentable. Des économies estimées à 40 € par hectare sont toutefois réalisables, tout en réduisant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, dans un contexte de pression réglementaire croissante.

(Photos DRIAAF-SRAL)

Le désherbage mécanique, une piste prometteuse en céréales

Le rallye a également mis en lumière des alternatives mécaniques sur le blé, avec un focus sur le binage associé à la pulvérisation localisée sur le rang. En jouant sur l'écartement des semis, les agriculteurs peuvent améliorer l'efficacité du binage. De plus, un binage couplé à une herse étrille favorise le dessèchement des racines en cassant les mottes et les mettant à nues. Deux passages successifs ont permis d'évaluer l'efficacité cumulée, notamment en cas de forte infestation. L'association entre un semis à écartement élargi, un binage précis et une pulvérisation localisée constitue une approche prometteuse dans un contexte de réduction des intrants.

Une réflexion plus large sur les systèmes agricoles

Ces démonstrations s'inscrivent dans un programme national de gestion des graminées, avec des essais menés en réseaux pour tester des solutions à court terme. En parallèle, des projets

plus structurels, portés notamment dans le cadre du PARSADA, visent à intégrer des leviers agronomiques (rotations, couverture des sols, systèmes adaptés aux contextes locaux) dans une stratégie globale de désherbage durable.

Comme l'expliquent les organisateurs, l'objectif est de combiner les leviers existants pour construire des systèmes résilients, adaptés aux contraintes réelles des agriculteurs, quelque soit leur situation (double actif, CUMA ou exploitation individuelle).

PARSADA

Le 20 mai, la directrice générale de l'Alimentation du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, a réuni le comité inter-filières, associant des représentants des filières (interprofessions et instituts techniques) et différents partenaires (notamment INRAE, CIRAD, Chambres d'agriculture France, etc.). Cinq nouveaux plans d'actions ont été validés pour les filières grandes cultures, semences et plants, fruits et légumes frais, et vigne. Ils s'ajoutent aux 15 premiers plans d'actions de la « vague 1 », initiée à la fin 2023.

Ces nouveaux plans d'actions concernent des menaces majeures pour les filières agricoles françaises et pour certains visent à anticiper l'arrivée de ravageurs sur le territoire dans un contexte de changement climatique. Ils portent sur :
- le mildiou de la pomme de terre pour la filière grandes cultures,
- les insectes piqueurs-suceurs vecteurs ou non de virus, bactéries et phytoplasmes pour la filière grandes cultures,
- les adventices pour maîtriser la pureté spécifique des lots de semences pour la filière semences et plants,
- la flavescence dorée et les ravageurs émergents pour la filière vigne,
- les pucerons, les insectes piqueurs et les acariens pour la filière fruits et légumes frais et cidricole.

Un appel à manifestations d'intérêt a été ouvert le 21 mai, il est adressé aux porteurs de projets innovants dans l'objectif de développer et de transférer aux agriculteurs de nouvelles solutions de protection des cultures. Les lettres d'intention de projets répondant à l'ensemble des 20 plans d'actions seront examinées par un comité scientifique et technique, dont la coprésidence a été confiée à l'ACTA et à l'INRAE. Les projets devront répondre à l'urgence des agriculteurs face aux impasses prioritaires. Afin de poursuivre la dynamique et construire les solutions de demain, une enveloppe de l'ordre de 45 millions d'euros alimentera un appel à projets qui sera ouvert par FranceAgriMer à la suite de l'appel à manifestations d'intérêts. Ce futur appel à projets portera la solution de financement pour les projets initiés par les acteurs de la recherche appliquée et fondamentale des filières agricoles végétales.

En 2024, ce sont 143 millions d'euros au titre du PARSADA qui ont été engagés pour la recherche d'alternatives en lien étroit avec les différentes parties prenantes. Un conseil scientifique et technique (CST) dédié a été mis en place ainsi que huit task forces filière. Cinquante projets ont été déposés, parmi lesquels 28 ont été retenus à date et financés dans le cadre des 15 premiers plans d'actions : ils sont désormais en phase de lancement.

https://agriculture.gouv.fr/plan-daction-strategique-pour-lanticipation-du-potentiel-retrait-europeen-des-substances-actives-et

Actualités Phyto n°186

La lettre d'information phytosanitaire de la DRIAAF Île-de-France

Directrice de la publication :
Mylène TESTUT-NEVES
Rédacteur :
Bertrand HUGUET - Louise LEDIG

DRIAAF Île-de-France
Service régional de l'alimentation
Préfecture de Paris et d'Île-de-France
Le Ponant - 5 rue Leblanc
75911 PARIS Cedex 15

NOUS CONTACTER
Tél : 01 82 52 46 23
sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité